

6. La formation des professeurs de mathématiques

M. DUMARQUÉ, donne lecture de son rapport :

MES CHERS COLLÈGES,

La Société des Agrégés ayant mis à l'ordre du jour de son Assemblée générale de 1930, puis de 1931, la « Préparation à l'Agrégation » en vue d'étudier notamment les améliorations qu'il conviendrait d'apporter au régime actuel, a réuni à cet effet une Commission où votre président a représenté l'Association des Professeurs de Mathématiques.

La Commission a établi des questionnaires qui ont été adressés aux doyens des facultés, aux sociétés de spécialistes, aux sociétés de catégorie, et aux sections de la Société des Agrégés. Ces questionnaires qui ne différaient les uns des autres que par des détails, portaient sur les points suivants :

I. *Dans quelles conditions estimez-vous que l'Enseignement supérieur ait à assurer la préparation à l'Agrégation ? Peut-il s'adjoindre des professeurs du secondaire ?*

II. *Ce qu'est l'organisation actuelle. Comment pourrait-on l'améliorer ? Quelles facilités pourrait-on donner, notamment, aux candidats membres de l'Enseignement secondaire en exercice.*

III. *Préparation pédagogique ; stage et conférences.*

Je résume, mais notre *Bulletin* a reproduit *in-extenso* le questionnaire adressé aux sociétés de spécialistes. Votre Bureau a invité les membres de notre Association, et plus généralement les professeurs de mathématiques, à participer, le 8 janvier 1931, à une réunion (1) au cours de laquelle a été rédigée la réponse de notre Association. Le dernier numéro du *Bulletin* a reproduit cette réponse (2).

M. CAIRE fait observer que la préparation à l'agrégation est actuellement assez mal organisée, ou pas organisée du tout, dans plusieurs Facultés.

M. DUMARQUÉ répond que c'est pour cette raison que la réponse envoyée à la Société des Agrégés émet le vœu que la préparation à l'agrégation soit avant tout *organisée et réglementée officiellement...* (2).

M. CAIRE souligne l'intérêt qu'il y aurait à reprendre une idée émise il y a quelque temps, de la création d'un certificat de mathématiques élémentaires supérieures (3).

M. HENNEQUIN et M. DUMARQUÉ précisent que l'idée initiale de ce certificat avait été proposée avant la guerre par M. HUARD, représentant des agrégés de mathématiques au Conseil Supérieur. Le programme envisagé n'avait du reste rien d'« élémentaire » : théorie des équations algébriques, des transformations homographiques, théorie des groupes.

M. DUMARQUÉ fait observer, au sujet des candidats à l'agrégation qui, déjà en exercice, n'ont pu suivre une préparation très régulière, que, dans notre réponse au questionnaire de la Société des Agrégés, nous deman-

(1) Voir le *Bulletin* n° 68, pages 83, 88 et 108.

(2) Voir le *Bulletin* n° 68, page 88.

(3) Voir le *Bulletin* n° 65, pages 144, 145.

dons que « le début des compositions d'analyse et de mécanique reste accessible aux professeurs en exercice depuis plusieurs années » (3).

M. GROS rappelle que dans le rapport présenté par la Société des Agrégés, il est demandé que la préparation à l'agrégation soit assurée par les professeurs de l'Enseignement supérieur, assistés de professeurs de l'Enseignement secondaire pour la préparation de l'oral et les épreuves pédagogiques.

M. DUMARQUÉ fait observer que ce sont justement les vœux transmis par notre Association à la Société des Agrégés (1).

M. CAIRE pense qu'une grosse difficulté se présente au sujet de la correction des problèmes des candidats à l'agrégation. Certains sujets (d'analyse par exemple) comportent des solutions dont la rédaction est nécessairement copieuse. La correction de telles compositions constitue un travail considérable qui ne peut être demandé sans compensation appréciable aux professeurs de Faculté.

M. GROS répond que le rapport de la Société des Agrégés envisage justement une rétribution convenable pour ce travail de correction. En même temps que sera organisée la préparation à l'agrégation, devra être prévu un budget suffisant pour assurer cette préparation.

M. BARBOTTE demande pourquoi l'Association a demandé que le stage ait lieu au mois d'octobre, et pourquoi deux ans de suite (2).

Le Président répond que le mois d'octobre a paru le plus favorable pour deux raisons : 1° le stagiaire n'a pas de cours à suivre à la Faculté en octobre ; il peut donc se consacrer entièrement à son travail de stage ; — 2° à cette période de l'année, le professeur, directeur de stage, peut être appelé à siéger dans un jury d'examen, le stagiaire pourra le remplacer en classe, dans ces occasions. D'autre part, si l'on a demandé que le stage soit réparti sur deux années, et, par conséquent, soit fait, en partie au moins, pendant la préparation à la licence, c'est qu'il paraît désirable que tous les candidats à la licence d'enseignement aient fait un stage.

M. GROS observe que ces suggestions de notre Association n'ont pas été retenues par la Société des Agrégés, qui n'a peut-être pas pesé tous les avantages que présentait la solution préconisée.

L'Assemblée générale décide de laisser à l'étude cette importante question.

(1) Voir le *Bulletin* n° 68, page 89.

(2) Voir le *Bulletin* n° 68, page 88 (I. B.).

(3) Voir le *Bulletin* n° 68, page 89.